



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 28 SEPTEMBRE 2016

Numéro

DEL 2016.09.28/156

Le **mercredi 28 septembre 2016** à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Thème : AFFAIRES SCOLAIRES 1

Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT HAUTE DURANCE (CPIE HAUTE DURANCE) ET LA COMMUNE DE BRIANÇON POUR LA CRÉATION D'UN CENTRE « ÉCOHÉRENT ».

Étaient Présents :

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, MONIER Bruno, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

Convocation

Date : 21/09/2016

Affichage : 21/09/2016

Étaient Représentés :

DAERDEN Francine pouvoir à PONSART Marie-Hélène, MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard, DAVANTURE Bruno pouvoir à GUÉRIN Nicole, ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed, MUHLACH Catherine pouvoir à MONIER Bruno

Nombre de membres du Conseil Municipal

En exercice : 33

Présents : 27

Nombre de suffrages exprimés : 32

Absents-Excusés :

DAERDEN Francine, MARTINEZ Gilles, DAVANTURE Bruno, ROMAIN Manuel, VALDENAIRE Catherine, MUHLACH Catherine.

Secrétaire de Séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Fanny BOVETTO

En 2012, la plateforme régionale d'éducation à l'environnement et au développement durable de la région PACA a initié un projet ambitieux :

Un maillage territorial s'appuyant sur des pôles ressources capables de sensibiliser, informer et accompagner méthodologiquement des responsables et encadrants d'accueil collectif de mineurs (ACM).

Les activités péri éducatives de la commune de Briançon sont organisées au travers de trois ACM, « vieille ville », « centre-ville », et « les hameaux » qui regroupent l'ensemble des écoles publiques de la commune et répondent à des objectifs pédagogiques formulés dans le projet éducatif territorial (PEDT).

Un nouveau PEDT est en cours d'élaboration, dont l'un de ses axes est la cohérence et l'articulation de projets communs sur les différents temps de l'enfant à l'école, entre les temps scolaires et périscolaires.

Déjà initiée par sa politique de restauration collective écoresponsable (tri et pesées des déchets, compostage, etc.), la commune souhaite développer les démarches de développement durable et d'éducation à l'environnement chez les jeunes notamment

L'accueil collectif de mineurs « centre-ville » au travers de l'école de Forville a souhaité participer à ce projet qui a obtenu l'assentiment du CPIE.

Pour entériner cette collaboration, il convient d'établir une convention de partenariat entre le CPIE et la commune de Briançon pour une durée de deux ans (convention jointe en annexe)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adopter La convention jointe en annexe
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune la convention annexée à la présente délibération ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE **06 OCT. 2016**
TRANSMIS LE **06 OCT. 2016**
NOTIFIÉ LE **06 OCT. 2016**

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM.

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official seal. The seal contains the text 'MUNICIPALITE DE BRIANCON' and 'PAROISSE FRANCOISE' around a central emblem. The signature is written in a cursive style.

AR PREFECTURE

005-210500237-20160928-DEL20160928156-DE
Regu le 06/10/2016



CONSEIL MUNICIPAL DU 28/09/2016
Pièce annexe à la délibération n° DEL 2016.09.28/156
Affaires scolaire 1



CENTRES ÉCOHÉRENTS DES HAUTES ALPES

CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL



HAUTE DURANCE

ENTRE

le pôle « centre écohérent des hautes alpes » représenté par l'association « **Environnement et Solidarité/ CPIE Haute Durance** », dont le siège social est situé au 53 avenue du général de Gaulle à Briançon (05), et le Président Luc Marchello

D'UNE PART**ET**

La **commune de Briançon**, 1 Rue Aspirant Jan à Briançon (05) représentée par son maire en exercice **Monsieur Gérard FROMM**, dûment habilité à signer la présente convention par délibération n° **DEL 2016.09.28/156** du 28 septembre 2016.

D'AUTRE PART**IL EST CONVENU CE QUI SUIT****ARTICLE 1^{ER} : CONTEXTE**

Au sein du réseau des ACM écohérents, bénéficiaire d'un accompagnement individualisé signifie engager son établissement, l'ACM « centre ville », dans une démarche d'intégration du développement durable approfondie, tant dans son fonctionnement que dans le contenu de ses activités pédagogiques. L'ensemble de l'accompagnement est proposé gratuitement pour les ACM grâce au financement de la région et de ses partenaires.

ARTICLE 2 : ENVIRONNEMENT ET SOLIDARITÉ / CPIE HAUTE DURANCE S'ENGAGE À :

- Accompagner les centres dans la mise en place des projets « Centre Ecohérent » ;
- Communiquer le calendrier de formations annuelles ;
- Organiser des temps d'échanges inter-ACM ;
- Mettre à disposition des outils pédagogiques et méthodologiques ;
- Communiquer et valoriser les projets des ACM ;

ARTICLE 3 : DEVENIR MEMBRE DU RÉSEAU DES ACM VOUS PERMET DE :

- Participer avec les autres membres du réseau aux formations thématiques et méthodologiques dispensées tout au long de l'année ;
- Participer à des temps d'échanges entre membres du réseau pour échanger et progresser ensemble ;
- Avoir accès aux ressources ;
- Recevoir les newsletters ;
- Solliciter un référent du pôle ressources pour être accompagné dans la réalisation de vos projets ;
- Être associé aux actions de communication/valorisation de la démarche et de vos projets sur le territoire.

ARTICLE 4 : UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ VOUS PERMET DE :

- Participer à 4 demi-journées d'accompagnement personnalisé par an, dispensées tout au long de l'année par un professionnel de l'éducation à l'environnement (constitution d'un comité de pilotage, réalisation d'un diagnostic, définition d'un plan d'action, mise en œuvre, évaluation, valorisation)
- Avoir un interlocuteur privilégié dans le pôle ressources que vous aurez choisi pour vous guider tout au long des deux années du programme.

ARTICLE 5 : EN DEVENANT MEMBRE DU RÉSEAU ET EN ÉTANT ACCOMPAGNÉ INDIVIDUELLEMENT, VOUS VOUS ENGAGEZ À :

- Désigner un référent de la démarche au sein de la structure ;
- A faire vivre le projet du centre en transmettant à votre pôle ressources des brèves, des articles et des photos de vos différentes réalisations liées à la démarche pour alimenter la plateforme et les newsletters et ainsi partager vos expériences avec les autres membres du réseau ;
- Faire participer au moins un membre de votre équipe à un minimum d'une formation thématique par an ;
- Participer aux 2 années (2016-2017) du programme ;
- Mutualiser vos pratiques en nous communiquant les informations sur vos actions, celles-ci seront diffusées sur notre blog ;
- S'impliquer dans le réseau des ACM participants ou ayant participé au programme ;
- Réaliser des diagnostics sur les 2 ans (initial, intermédiaire et final) de votre structure : État des lieux de votre centre d'un point de vu fonctionnement, aménagements, projets d'animations, à trois périodes différentes.
- Mettre en œuvre chaque année des projets d'activités d'éducation à l'environnement et au développement durable.

ARTICLE 6 : RUPTURE OU MODIFICATIONS DE LA CONVENTION

En cas de force majeure, ou en cas de non respect des clauses indiquées précédemment, cette convention pourra être rompue par l'une ou l'autre des parties par courrier avec accusé de réception.

Je souhaite que l'ACM que je dirige bénéficie d'un **accompagnement individuel dans le cadre du programme « Centre écohérent »**. Je m'engage à respecter les clauses décrites précédemment.

Fait à _____, le _____

Le technicien référent,

Le Maire de Briançon

Gérard FROMM.

Le président d'Environnement
et Solidarité

Luc MARCHELLO.

